

CONDITIONS GENERALES DE LOCATIONS POUR CARAVAS ET TENTE-REMORQUES:

Inclus dans le prix de la location : store extérieur (pas sur Y-Go ni Tente remorque), port-vélos (pas sur Y-Go ni Tente remorque), panneau de signalisation pour porte-vélos (pour l'Italie et l'Espagne - pas sur Y-Go ni Tente remorque), vaisselle et ustensiles de cuisine de 2 à 6 personnes, linges de cuisine, pattes et serpillière, table et chaises de camping, seau, papier WC chimiques, produits chimiques usuels, au minimum une bouteille de gaz pleine, balayette et ramassoire, jerrycan.

Non inclus : Draps, literie, linges de bain, effets personnels, produits de nettoyage et effets personnels.

Suppléments facultatifs : Vidanges eaux usées et WC : Fr. 100.00 Nettoyage intérieur : Fr. 300.00

Age Minimum : 21 ans révolus, en possession du permis de conduire depuis 2 ans au minimum

Départ: Le jour du départ, le véhicule est livré avec des explications (30' à 45'). Nous vous remercions d'être ponctuel, Caravanes Treyvaud fait le maximum pour respecter les heures de départs, cela n'est possible qu'à cette condition. Les départs et les retours se font exclusivement chez Caravanes Treyvaud SA à Avenches.

Restitution du camping-car: Selon les indications au recto. Une restitution prématurée ne donne droit à aucun remboursement. Les véhicules sont livrés avec le plein de carburant et restitués de même, nettoyage intérieur et vidange effectuée. Le nettoyage extérieur n'est pas nécessaire.

Retards : Sauf accord préalable (en basse saison uniquement), une pénalité de Fr. 50.00 par heure sera décomptée à titre de dédommagement pour un retour en retard. Le véhicule étant susceptible d'être reloué, ces retards peuvent mettre les locataires suivants dans l'embarras.

Indisponibilité du véhicule réservé : Si, pour des raisons indépendantes de la volonté de Caravanes Treyvaud, le véhicule réservé est indisponible le jour du départ (accident, panne ou autre), Caravanes Treyvaud proposera un véhicule de remplacement. Si il s'agit d'une catégorie inférieure, la différence sera remboursée au locataire, si il s'agit d'une catégorie supérieure, aucun supplément ne sera compté. Au cas où, exceptionnellement, aucun véhicule n'est disponible, la montant total de la réservation sera remboursé. Aucun dédommagement ne pourra être demandé à Caravanes Treyvaud

Assurances : Camping-cars - Rapatriement - Franchise - Exclusion - Annulation : Les véhicules sont couverts en RC et casco complète, une franchise de Fr. 1'500.00 par cas est appliquée. Si un dégât caché ou inaperçu est découvert après la restitution de la franchise, le loueur peut réclamer à posteriori le règlement des coûts au locataire responsable. Le rapatriement d'un véhicule accidenté ou en panne (non des personnes) est couvert par la casco. Sont exclus les cas relevant d'une utilisation inappropriée. En cas de retenue de la franchise à la suite d'un dégât, le décompte final peut durer quelques mois, certaines réparations ne pouvant être faites qu'en fin de saison. Ne sont pas couverts par l'assurance : les dégâts à l'intérieur du véhicule, les dégâts d'eau, les dégâts au store extérieur, les effets personnels, dégâts de gel et tout dégât découlant d'une utilisation inappropriée. La souscription d'une assurance annulation et/ou rapatriement est vivement recommandée à titre privé. Restriction : Il est strictement interdit de se rendre dans une zone/pays en conflit ou en guerre avec l'un de nos véhicules de location.

Frais de réparations : Les frais de réparation à partir de Fr. 50,00 sont remboursés contre remise des quittances détaillées effectuées avec notre accord.

Pannes ou accidents : Un numéro vert est à votre disposition à l'intérieur de la mappe des documents du véhicule. Vous pouvez contacter l'assurance à toute heure pour un problème de panne ou d'accident. Dans ce dernier cas, un constat doit être établi par la police. Vous devez également en informer Caravanes Treyvaud SA dans les plus brefs délais. Caravanes Treyvaud SA ne peut être tenu pour responsable auprès du locataire pour tout désagrément survenu suite à une panne, un défaut ou un accident. L'assurance ne couvre pas les occupants du véhicule, il est fortement recommandé de contracter une assurance complémentaire privée (par exemple livret ETI du TCS).

Responsabilité routière : En signant le contrat de location, le locataire accepte les responsabilités pour toute redevance routière, amende ou autres conséquences découlant de l'utilisation du véhicule.

Réservation : Une pré-réservation peut-être faite par téléphone ou par courrier électronique (valable 3 jours), le véhicule demandé n'étant plus garanti au-delà de ce délai. La réservation est effective dès réception par Caravanes Treyvaud SA du contrat de location daté et signé.

Conditions de paiement: Un acompte de 30 % nous est versé dès la réservation, le solde devant être en notre possession au minimum 10 jours avant le départ. La franchise peut être déposée le jour du départ.

Annulation : En cas d'annulation du contrat de location, les frais administratifs ne sont pas remboursés.

En plus :	Jusqu'à 61 jours avant le départ	20% du prix de location
	De 60 à 31 jours avant le départ	50% du prix de location
	De 30 à 0 jours avant le départ	100% du prix de location

For juridique : Avenches

Avenches, le _____

Signature client _____